

Fiche descriptive de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins

Traçabilité de l'évaluation de la douleur (TRD) en HAD

Définition	Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux de conformité, évalue la traçabilité dans le dossier du patient de l'évaluation de la douleur avec une échelle.
Références professionnelles	<p>La prise en charge de la douleur est une priorité de santé publique (Plan douleur 2006-2010)¹. La douleur doit être systématiquement évaluée et « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur » (article L.1110-5 du CSP)².</p> <p>Il est reconnu et admis de tous qu'afin de mieux dépister, quantifier et suivre l'évolution de la douleur ressentie, il est nécessaire d'utiliser des méthodes fiables et reproductibles. Les évaluations de la douleur doivent donc être effectuées à l'aide d'échelles validées.</p> <p>Le recueil de l'indicateur TRD est obligatoire depuis 2008 pour les établissements de santé ayant une activité MCO, et depuis 2009 pour les établissements de santé ayant une activité SSR. Depuis 2010, le recueil de l'indicateur TRD concerne également les établissements ayant une activité HAD.</p> <p>Cet indicateur a été développé dans le cadre du projet COMPAQH. Sa pertinence et ses qualités métrologiques ont été testées et validées par les développeurs³.</p>
Diffusion publique	Indicateur diffusé publiquement avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80 %, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. Diffusion publique des résultats par établissement sur www.scopesante.fr
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements. Pas d'ajustement sur le risque.
Numérateur	<p>Nombre de séjours pour lesquels il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au moins <u>un résultat</u> de mesure de la douleur avec une échelle dans le dossier du <u>patient non algique</u> ; <p><u>OU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au moins <u>deux résultats</u> de mesure de la douleur avec une échelle dans le dossier du <u>patient algique</u>.
Dénominateur	Nombre de séjours évalués.
Echantillon	L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 60 séjours.
Critères d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séjours d'au moins 8 jours non précédés par un autre séjour dans le mois précédent, ni suivi par un autre séjour dans le mois qui suit.
Critères d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séjours inférieurs ou égal à 7 jours ; ▪ Séjours de patients ayant moins de 18 ans au moment du séjour ; ▪ Séjours précédés et/ou suivi par un autre séjour sur une période d'un mois ; ▪ Séjours avec un GHPC erreur.

¹ Plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010, Ministère de la Santé

² Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et repris dans la loi n°2005-370 du 22 Avril 2005.

³ <http://www.compaqhpst.fr/fr/>

Mode d'évaluation de l'indicateur	<p>L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire.</p> <p>L'évaluation de la douleur est recherchée dans tous les éléments du dossier du patient relevant du séjour analysé.</p> <p>Chaque mesure de la douleur doit être réalisée avec une échelle. La première mesure (ou « mesure diagnostique »), réalisée avec une échelle, diagnostique la présence ou l'absence de douleur chez le patient. La deuxième mesure (ou « mesure de suivi »), réalisée avec une échelle, succède à la mesure diagnostique de la douleur chez le patient algique.</p>	
Algorithmes de calcul de l'indicateur Traçabilité de l'évaluation de la douleur (TRD) en HAD		
Variable		Algorithme
Pourcentage de dossiers IND TRD= $\frac{\sum_{i=1}^{60} [\text{num IND TRD}]}{\sum_{i=1}^{60} [\text{den IND TRD}]}$	Dossier i : [num IND TRD]	Si [TRD 1] = "Oui avec Echelle" Et ([TRD 2] = "Oui avec Echelle" Ou [TRD2]= "NA (le patient n'est pas douloureux)") Alors : [num IND TRD] = 1 Sinon : [num IND TRD] = 0 FinSi
	Dossier i : [den IND TRD]	Si [TRD 1] <> NonRéponse Alors : [den IND TRD] = 1 Sinon : [den IND TRD] = 0 FinSi